

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

COMITÉ CONSULTATIF « DÉVELOPPEMENT DURABLE » — *jeudi 10 septembre 2026*

Présents : Shirley DUTEIL, Franck Grossiord, Anthony LOPEZ, Catherine de SAINT-RAT

Absents excusés : Marie-Style BOILLON, Hervé PONT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER

Ordre du jour :

- Présentation des participants
- Espaces verts et biodiversité
- Production d'énergie renouvelable
- Consommation d'énergie
- Gestion de l'eau

1. Présentation des participants

La réunion a réuni des intervenants aux expertises complémentaires, permettant de croiser les regards technique, institutionnel et associatif sur les sujets à l'ordre du jour :

- Shirley DUTEIL, adjointe au conseil municipal et vice-présidente de la commission développement durable.
- Franck GROSSIORD, directeur adjoint à l'agence régionale de la biodiversité, en appui sur les questions de sensibilisation, de biodiversité et de valorisation écologique des espaces communaux.
- Anthony LOPEZ, spécialiste de l'installation de panneaux solaires, développeur de projets photovoltaïques et habitant de la commune, déjà impliqué dans les travaux de la commission développement durable.
- Catherine de SAINT-RAT, cheffe de service à l'agence de l'eau, apporte un éclairage sur la gestion et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité à l'échelle du territoire.

2. Espaces verts et biodiversité

La question de la revalorisation, de l'entretien et de la gestion écologique, prioritairement des espaces verts communaux, a été posée en ouverture de séance sans qu'une réponse définitive n'ait été apportée à ce stade. Ce sujet fait le lien entre plusieurs thématiques abordées ensuite (biodiversité, gestion de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur, cadre de vie) et gagnerait à être traité de manière transversale plutôt que comme un chantier isolé.

La gestion différenciée des espaces verts et la fauche tardive pour notamment favoriser la végétation et créer des zones refuges pour la faune, la gestion de la forêt, la plantation d'essences locales, d'essences alternatives pour le changement climatique, la question du fleurissement, la réduction de l'arrosage sont autant de pistes qui recoupent les priorités identifiées plus loin dans ce compte rendu (sensibilisation à la biodiversité, retours d'expérience d'autres communes).

La priorité affichée est la sensibilisation et la pédagogie auprès des habitants, des élus et des employés communaux, plutôt que le lancement immédiat d'actions techniques.

Le comité a partagé un constat plus général, valable au-delà du seul sujet de la biodiversité : la

quantité de ressources disponibles (guides, retours d'expériences, dispositifs de financement) est importante, au point de rendre difficile l'identification des informations réellement pertinentes à l'échelle d'une commune comme Morre.

La question « comment cibler l'information utile, et par où commencer », posée en réunion, reste ouverte et sera nourrie par deux apports concrets :

- Franck GROSSIORD propose d'établir une liste des communes ayant mené des initiatives en matière de préservation de la biodiversité, avec un retour sur les actions engagées et leurs résultats.
- Catherine de SAINT RAT s'engage à constituer une liste de ressources utiles, à partager avec le comité, sur le sujet de la prise en compte de la biodiversité,

Ce travail de ciblage pourra utilement être mis en regard de l'analyse déjà réalisée sur le guide ADEME/OFB « Demain mon territoire », qui recense des actions concrètes adaptées à une commune de la taille de Morre (énergie, biodiversité, mobilité, éducation, gouvernance, financement) et pourrait servir de point de départ pour structurer les priorités.

Un point spécifique a été identifié à ce sujet : le marais de Saône, dont un tiers de la superficie se trouve sur le territoire de la commune, constitue un espace naturel à valoriser dans cette réflexion.

De même, un lien sera à faire avec le projet de mise en valeur et de restauration de la cascade du Creux de l'Enfer, ainsi qu'avec celui sur les mobilités douces et les chemins de randonnées

3. Production d'énergie renouvelable

3.1 Panneaux solaires de la mairie

La commune dispose d'une installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la mairie. Seul le surplus de production, non consommé par le bâtiment lui-même, est revendu à EDF dans le cadre du contrat d'obligation d'achat. Plusieurs questions ont été soulevées en réunion et restent à documenter précisément :

- La performance actuelle de l'installation : fonctionne-t-elle correctement, ou observe-t-on une dégradation de la production ?
- La date à partir de laquelle le bâtiment de la mairie a lui-même été mis en service et occupé afin de pouvoir mettre en regard historique de production et historique d'usage du bâtiment.

Anthony LOPEZ propose de rechercher des devis pour le nettoyage des panneaux et, le cas échéant, pour l'intervention éventuelle d'un électricien afin de réaliser un contrôle de l'installation (état des panneaux, onduleur, câblage) et de confirmer son bon fonctionnement.

3.2 Autoconsommation collective (ACC) patrimoniale

Shirley pilote actuellement la mise en place d'un dispositif d'autoconsommation collective permettant de rediriger le surplus de production solaire de la mairie vers les bâtiments communaux, plutôt que de le revendre à EDF. L'intérêt économique du dispositif a été rappelé en réunion : ce surplus est aujourd'hui revendu à environ 6 centimes le kWh, alors que l'école paie de son côté son électricité autour de 13 centimes le kWh. L'écart entre le tarif de revente et le tarif d'achat côté consommation constitue un levier de gain financier pour le projet d'ACC.

Mais la démarche va au-delà du seul gain financier : l'ACC est présentée comme une action concrète pour renforcer l'autonomie énergétique et la résilience de la commune, et pour donner du sens à la transition énergétique auprès des habitants.

Sirley DUTEUIL propose de poursuivre la constitution du dossier d'autoconsommation collective

3.3 Rendez-vous du 17 octobre — aide financière pour une étude de faisabilité

Un rendez-vous est prévu le 17 octobre avec Enzo Girardot, conseiller en énergie partagée au sein du service environnement de Grand Besançon Métropole.

La possibilité d'obtenir une aide financière pour solliciter un bureau d'études spécialisé y sera examinée. L'analyse d'un bureau d'études aurait pour objet d'identifier les opportunités d'installation d'un nouveau parc photovoltaïque sur la commune : bâtiment(s) concerné(s), configuration technique et dimensionnement adapté.

Cette démarche permettrait d'accroître la capacité de production solaire de la commune et de mieux maîtriser ses consommations énergétiques.

À faire : Préparer les éléments à présenter lors du rendez-vous du 17 octobre : bâtiments communaux potentiellement éligibles, contraintes techniques connues, et objectifs poursuivis (autoconsommation, surplus revendu).

4. Consommation d'énergie

4.1 Chaudière fioul de l'école

Le sujet du remplacement de la chaudière fioul de l'école a été rappelé.

Un rendez-vous est fixé à ce sujet le mercredi 7 octobre à 9h30 à la mairie de Morre, avec Enzo GIRARDOT, conseiller en énergie partagée au sein du service environnement de Grand Besançon Métropole. Ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre d'une étude d'opportunité plus large sur le chauffage des bâtiments communaux : Enzo Girardot sera accompagné de M. DESJARDINS, animateur EnR à l'AJENA, chargé de proposer plusieurs scénarios de solutions avec leurs financements associés, ainsi que de M. MOUTERDE, en charge du fonds chaleur à l'ADEME, mobilisé en amont pour apporter un point de vue côté financeur.

Ce temps d'échange doit donc permettre d'objectiver les solutions de remplacement de la chaudière fioul (chaufferie bois, pompe à chaleur ou autre solution bas carbone selon les préconisations d'AJENA) et d'identifier les dispositifs de financement mobilisables, notamment le fonds chaleur de l'ADEME.

À faire : Préparer les éléments à présenter lors du rendez-vous du 7 octobre (contexte du bâtiment, chaudière actuelle, contraintes techniques) et assurer le compte rendu de cette rencontre auprès du comité, avec les scénarios de remplacement et financements proposés par AJENA et l'ADEME.

4.2 Ventilateurs déstratificateurs à l'école

Le sujet part du constat que les luminaires des étages de l'école sont très anciens et qu'il était déjà prévu de les changer avant l'été prochain. L'idée évoquée en réunion est de profiter de ce

changement pour installer à leurs places des ventilateurs destratificateurs équipés de leur propre éclairage. Ils rempliraient ainsi les deux fonctions en une seule intervention. Le principe du destratificateur consiste à brasser l'air chaud accumulé en hauteur afin de le redistribuer dans la pièce. Cette solution, relativement peu coûteuse au regard de travaux de rénovation plus lourds, permet à la fois de réduire les besoins de chauffage en hiver et d'améliorer sensiblement le confort thermique en période estivale. En favorisant la circulation de l'air, elle peut notamment contribuer à abaisser la température ressentie d'environ 4 °C lors des fortes chaleurs.

À faire : Vérifier la faisabilité technique et le coût de ventilateurs destratificateurs équipés de luminaires, en remplacement des luminaires actuels des étages de l'école dont le changement est déjà prévu avant l'été prochain en collaboration avec les commissions école et bâtiments.

4.3 Radiateurs électriques — bibliothèque et salle paroissiale

Les radiateurs électriques de la bibliothèque et de la salle paroissiale ont été identifiés comme des postes de consommation importants. En l'absence de moyens immédiats pour remplacer ces équipements par un mode de chauffage plus performant, la piste d'un équipement en régulateurs de température (thermostats programmables ou têtes thermostatiques) a été proposée comme solution intermédiaire à faible investissement, permettant de limiter les surconsommations liées à un chauffage non régulé (température constante, absence de réduction en dehors des heures d'occupation).

À faire : Chiffrer l'installation de régulateurs de température sur les radiateurs électriques de la bibliothèque et de la salle paroissiale, à mettre en balance avec le coût d'un remplacement complet des équipements à plus long terme.

5. Gestion de l'eau

La gestion de l'eau a été identifiée comme un sujet nécessitant une réflexion globale plutôt qu'une série d'actions ponctuelles. Le comité a insisté sur la nécessité de ne pas se précipiter sur des initiatives isolées, mais de replacer la question de l'eau dans la vision d'ensemble des projets de la commune (espaces verts, gestion des eaux pluviales, zones actuellement imperméables, bâtiments communaux, etc.) afin d'assurer la cohérence entre les différents chantiers en cours et à venir.

La question du revêtement, de la perméabilité et de la végétalisation des parkings aux abords du projet « rue de la Source » et en face de la pharmacie a été abordé.

À faire : Catherine de SAINT RAT propose d'apporter un cadrage sur les enjeux prioritaires à l'échelle de la commune ; ce qui pourra nourrir une réflexion globale lors d'une prochaine réunion plutôt que des décisions isolées dans l'immédiat.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité est fixée au mardi 19 janvier 2027 à 19h00.

La date et l'heure à confirmer dans l'invitation, et ordre du jour à préparer à partir des actions listées ci-dessus (points d'avancement attendus : devis Anthony, retours des rendez-vous des 7 et 17 octobre, listes de Franck GROSSIORD et Catherine de SAINT-RAT).

Shirley DUTEIL.